



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 42057

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Constatant que la presse a révélé l'existence d'un rapport établi par l'inspection des finances sur le PMPOA, il lui demande dans quels délais ce rapport sera rendu public. Sans avoir eu communication de ce rapport, la profession agricole se retrouve injustement en position d'accusée alors que cette politique a permis la mise aux normes, chaque année, de 1 000 élevages de la région des Pays de la Loire. Mettant en cause l'existence même du PMPOA alors que les premiers résultats de cette politique à long terme se révèlent très positifs dans de nombreux domaines, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour rassurer les agriculteurs.

Texte de la réponse

Un rapport d'évaluation du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a été demandé par les ministres de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche et par le secrétaire d'Etat au budget. Ce rapport a été remis au Gouvernement, dans sa forme définitive qui intègre les remarques et observations formulées par les ministères, le 3 novembre 1999. Rédigé par les inspections générales des ministères concernés, comme c'est la règle, ses propositions n'engagent pas le Gouvernement. Il a été décidé de le rendre public, aussi peut-il être consulté sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les conclusions de ce rapport ne remettent pas en cause le principe du PMPOA. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre le 21 octobre 1999 lors de sa rencontre avec les organisations professionnelles agricoles, le PMPOA sera poursuivi mais en le réorientant pour en améliorer l'efficacité environnementale tout en maîtrisant mieux les coûts. Ainsi sera-t-il mis en oeuvre dans des zones prioritaires au regard de la qualité des eaux. Dans ces zones il sera accessible à des élevages nettement plus petits qu'auparavant.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42057

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1074

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4129